

DE QUELS MOYENS A BESOIN LA RECHERCHE PUBLIQUE POUR REMPLIR SES MISSIONS ? LES PROPOSITIONS DU SNCS-FSU

Malgré la pandémie, les annonces du président de la République, le 19 mars, sont très loin du but !

Lors de son allocution du lundi 16 mars 2020 consacrée à la crise sanitaire de la Covid-19, le Président Emmanuel Macron avait annoncé la suspension de toutes les réformes en cours, en citant en particulier le projet de loi instituant un régime universel de retraite. On pouvait comprendre que le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) serait aussi suspendu. Pourtant, le jeudi 19 mars 2020, le Président a fait des annonces sur une programmation du budget de la recherche publique jusqu'en 2030, suivi par la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), Frédérique Vidal, pour préciser la ventilation de cette programmation budgétaire. On peut se demander si ces annonces, en pleine crise sanitaire de la Covid-19, avaient vraiment pour objectif de constituer le point de départ du « réarmement » de la recherche publique. La réponse est dans les chiffres annoncés : l'augmentation du budget annuel de la recherche serait de 5 milliards d'euros d'ici 2030. Comme le SNCS-FSU l'avait dénoncé dans son communiqué¹ du 19 mars 2020, cette augmentation serait très insuffisante car elle aboutirait à la stagnation autour de 0,8 % de la part du budget de la recherche publique dans le produit intérieur brut (PIB) en 2030 et serait donc contraire à l'engagement² du Président de consacrer 3 % du PIB à la recherche en France. De plus, les annonces du ministère de l'ESRI (MESRI) montrent que le gouvernement ne tiendra pas ses engagements sur le renfort de la recherche fondamentale et la revalorisation des rémunérations des chercheurs et des personnels de l'ESR. Ces annonces du 19 mars 2020 et cette programmation budgétaire ont été préparées avant la crise sanitaire de la Covid-19, c'est-à-dire dans un contexte totalement dépassé par celui auquel devra faire face notre société. Comme le montre la crise de la Covid-19, les services publics et ses agents sont d'une importance capitale. Lors de son allocution du 13 avril 2020 consacrée à la crise sanitaire de la Covid-19, le Président Emmanuel Macron a déclaré qu'« il reviendra dans les prochaines semaines de préparer l'après » et que « **cela passera par un plan massif pour notre santé, notre recherche, nos aînés, entre autres (...)** ». Le SNCS-FSU exhorte le gouvernement à investir massivement dans la recherche publique et à proposer un autre contenu pour la loi de programmation pour la recherche pour faire progresser les connaissances et mieux nous préparer à affronter les prochaines crises, qu'elles soient sanitaires, climatiques, écologiques, sociales, économiques ou démocratiques.

LA PROGRAMMATION DE LA STAGNATION DU BUDGET DE LA RECHERCHE ET DU DÉCROCHAGE DE LA FRANCE

L'effort de recherche publique en France est historiquement bas. Après avoir atteint³ 0,77 % du PIB en 2017, il devait ensuite encore baisser³ pour atteindre 0,76 % du PIB en 2019. L'effort de recherche publique doit donc augmenter d'un tiers – soit 33 % – pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB. En 2020, les crédits en faveur de la recherche au sein de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) s'élèvent⁴ à 15 milliards d'€ (G€), soit 80 % des 18,7 milliards d'€ que devrait atteindre l'effort total de recherche publique en France (ou DIRDA⁵), la différence de 3,7 G€ étant financée par l'Europe, les entreprises, le programme d'investissement d'avenir (PIA) et les collectivités territoriales, chacun de ces financeurs contribuant à un niveau équivalent (entre 0,8 et 1,1 milliard d'€ par an). Il manque donc 5 milliards d'€ – c'est-à-dire 33 % de 15 milliards – à ce budget 2020 de la recherche au sein de la MIREs pour tenir l'engagement de 1 % du PIB. Les annonces du 19 mars 2020 du Président et du gouvernement sont trompeuses. Bien qu'elle semble

correspondre aux besoins, l'augmentation de 5 milliards d'€ (33 %) du budget annuel de la recherche se traduira par une stagnation de l'effort de recherche si elle est programmée pour 2030. C'est en effet au budget 2020 qu'il manque 5 milliards d'€, pas à celui de 2030 ! **Et contrairement aux affirmations du Président et du MESRI, l'augmentation programmée par le gouvernement n'a rien d'inédit : l'effort de recherche publique (ou DIRDA⁵) est passé de 11,6 en 2000⁶ à 16 milliards d'€ en 2010^{6,7,8} – soit 38 % d'augmentation en dix ans –, de 13,7 en 2005⁶ à 18,1 milliards d'€ en 2015⁶ – soit 32 % d'augmentation en dix ans – et de 15,3 en 2010^{6,7,8} à 18,4 milliards d'€ en 2019 – soit 20 % d'augmentation en neuf ans.** Les annonces du Président et du gouvernement ne sont donc que la continuation de la politique menée depuis 2000 qui a abouti à la stagnation du budget de la recherche et au décrochage de la France. En effet, les augmentations sur dix ans doivent être comparées à la croissance du PIB et à l'inflation pour être pertinentes. Sur la période 2000-2010, les dépenses de recherche publique ont augmenté de 38 % pendant que le PIB augmentait⁹ de 35 % en valeur et que l'inflation s'élevait¹⁰ à 18,3 % : l'augmentation réelle du budget corrigée de l'inflation n'est plus que de 16,7 % en

dix ans et est à peine supérieure à la croissance du PIB. De même, sur la période 2010-2019, les dépenses de recherche publique ont augmenté de 20 % pendant que le PIB augmentait⁹ de 21 % en valeur et que l'inflation s'élevait¹⁰ à 10 % : l'augmentation réelle de l'effort corrigée de l'inflation n'est plus que de 9 % en neuf ans et est même légèrement inférieure à la croissance du PIB. **Voici comment, avec des augmentations pourtant supérieures à 30 % sur dix ans, la recherche publique décroche en France depuis vingt ans avec un effort qui stagne en dessous de 0,80 % du PIB.** Une programmation budgétaire sur une longue période de dix ans doit être appréciée au regard de scénarios¹¹ d'évolution de l'inflation et de la croissance du PIB sur la même période.

La figure 1 montre la programmation budgétaire annuelle de la recherche annoncée par le gouvernement (colonnes bleues) allant de 15 milliards d'€ en 2020 à 20 milliards d'€ en 2030. Les différentes courbes montrent le budget annuel nécessaire pour atteindre un effort de 1 % pour la recherche publique selon différents scénarios. Si cette programmation du gouvernement a été annoncée en pleine crise sanitaire de la Covid-19, elle a évidemment été élaborée depuis un an dans un cadre et des

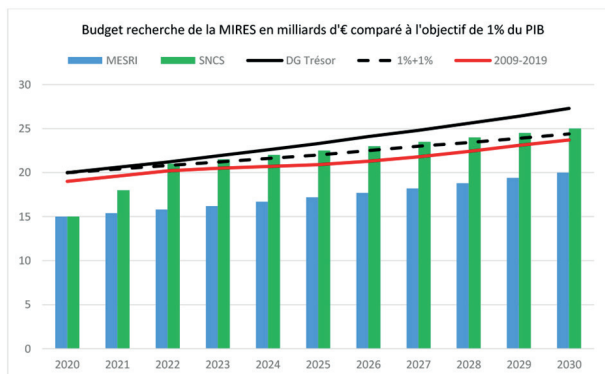


Figure 1. Budget recherche de la MIREs en milliards d'euros de 2020 à 2030 comparé à l'objectif de 1 % du PIB consacré à la recherche publique : la programmation budgétaire annoncée par le ministère de l'ESRI (MESRI) est représentée par les colonnes bleues ; la demande minimale du SNCS-FSU est représentée par les colonnes vertes. Les trois courbes représentent le budget correspondant à l'objectif de 1 % du PIB pour la recherche publique selon trois scénarios : en noir selon les hypothèses de la direction générale du Trésor (DG Trésor) et reprises par le COR¹¹, en pointillés avec 1 % d'inflation et 1 % de croissance par an (1 % + 1 %) et en rouge selon un scénario semblable à celui des années 2009-2019 après la crise économique de 2008-2009.

hypothèses antérieurs à cette crise, elle doit donc être appréciée dans un cadre d'avant la Covid-19. Ces hypothèses sur lesquelles le gouvernement s'est appuyé sont certainement identiques à celles du projet de réforme instituant un régime universel de retraite et qui ont été formulées par le Conseil d'orientation des retraites (COR)¹¹ : la courbe en noir de la Figure 1 montre la trajectoire que devrait suivre le budget de la recherche dans ce scénario pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB. La figure 1 montre clairement que la programmation du gouvernement oublie la prise en compte de l'inflation et de la croissance : en comblant le retard actuel de 5 milliards d'€ dans dix ans, elle aboutirait à un retard passant de 5 milliards d'€ en 2020 à 7 milliards d'€ en 2030. Les deux autres courbes proposent deux autres scénarios plus prudents avec, en pointillés, une inflation et une croissance annuelles à 1 % chacune et, en rouge, un scénario identique à celui des années 2009-2019 juste après la crise économique de 2008-2009. La Figure 1 montre que dans tous les cas la programmation budgétaire annoncée par le gouvernement suit la trajectoire du produit intérieur brut sans jamais vraiment la rattraper, le retard restant dans tous les cas entre 4 et 7 milliards d'€. C'est donc bien la stagnation de l'effort de recherche publique qui est programmée par le gouvernement. Le Président Emmanuel Macron avait affirmé le 26 novembre 2019, lors de la cérémonie des 80 ans du CNRS, l'ambition de consacrer 3 % du PIB à la recherche en France, et donc d'atteindre 1 % du PIB pour la recherche publique. Avec les annonces du 19 mars 2020, le Président non seulement ne tient pas son engagement, mais surtout continue à enfoncer la recherche française dans le déclin.

nécessaire pour enfin atteindre l'objectif de 1 % du PIB consacré à la recherche publique. Etant donné l'importance de la recherche dans la situation actuelle et l'investissement de recherche effectué par de nombreux partenaires de la France, il faudra certainement programmer l'augmentation de l'effort de recherche publique au-delà de 1 % du PIB à partir de 2023, avec par exemple 1 milliard d'€ supplémentaire par an. Le Tableau 1 récapitule les augmentations du budget de la recherche publique : a) annoncée par le gouvernement le 19 mars 2020 ; b) demandée par le SNCS-FSU. Ces demandes budgétaires du SNCS-FSU sont à considérer dans un scénario semblable à celui des dernières décennies ou à celui envisagé par le COR¹¹. En raison des nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'évolution de l'inflation et de la croissance après les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire de la Covid-19, ces demandes devront être adaptées à une nouvelle situation macro-économique. **Quoi qu'il en soit, même si les données macro-économiques sont totalement bouleversées, aussi bien la situation d'avant la Covid-19 que celle que crée cette crise de la Covid-19 montrent l'urgence d'un investissement massif dans la recherche avec une augmentation de 6 milliards d'€ d'ici 2022.**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
a) marches annuelles en G€	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
b) marches annuelles en G€	3	3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
a) marches / 2020 en G€	0,4	0,8	1,2	1,7	2,2	2,7	3,2	3,8	4,4	5
b) marches / 2020 en G€	3	6	6,5	7	7,5	8	8,5	9	9,5	10
a) effort cumulé en G€	0,4	1,2	2,4	4,1	6,3	9	12,2	16	20,4	25,4
b) effort cumulé en G€	3	9	15,5	22,5	30	38	46,5	55,5	65	75

Tableau 1. Augmentation du budget de la recherche publique en milliards d'euros (G€) : a) programmation annoncée par le gouvernement le 19 mars 2020 ; b) demande minimale du SNCS-FSU.

Le SNCS-FSU demande que le budget annuel de la recherche publique augmente de 6 milliards d'€ dès 2022 (deux marches de 3 milliards d'€ en 2021 et en 2022) pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB à la fin du mandat présidentiel. Cette augmentation rapide doit être suivie à partir de 2023 d'une augmentation annuelle de 500 millions d'euros (M€) par an pour maintenir l'effort de recherche publique à 1 % du PIB et atteindre 10 milliards d'€ d'augmentation en 2030, comme représenté sur la Figure 1 avec les colonnes vertes. **Cette demande du SNCS-FSU constitue le minimum**

Deux constats émergent de la programmation du gouvernement. En premier, une augmentation de 500 millions d'euros (M€) du budget annuel de la recherche publique se traduit par la stagnation de l'effort de recherche en France en ne compensant que l'inflation et la progression du PIB de long terme. C'est cette programmation qu'ont annoncée le Président et le gouvernement jusqu'en 2030, ce qui entérinera l'abandon de l'engagement d'atteindre 1 % du PIB et le décrochage de la recherche en France. Pour s'en convaincre, on peut remarquer que le budget⁴ recherche de la MIREs a déjà augmenté de 1,2 milliards d'€ sur les trois années 2018 (540 millions d'€), 2019 (330 millions d'€) et 2020 (320 millions d'€), exactement comme la proposition du gouvernement – plus 400 M€ par an – pour les huit programmes de la recherche publique les trois années 2021, 2022 et 2023 : ces 1,2 milliards d'€ des trois dernières années, qui ont abondé autant le programme 193 de la recherche spatiale que le programme 172 des organismes de recherche et de l'ANR, n'ont rien changé à la dégradation du budget des organismes de recherche et de l'emploi scientifique qui ne pourra que perdurer avec la programmation annoncée par le gouvernement. Il est donc nécessaire que l'augmentation annuelle du budget (ou « marches annuelles ») s'élève au minimum à 1 milliard d'€ pour faire progresser l'effort de recherche publique et la situation des laboratoires et de l'emploi scientifique.

Le deuxième constat est que les gouvernements utilisent toujours la même stratégie en jouant sur des programmations sur dix, quinze ou vingt ans : mise en œuvre de l'austérité budgétaire depuis 2010 par la baisse du pouvoir d'achat des agents du service public en gelant le point d'indice ; augmentation improbable des rémunérations des enseignants de l'éducation nationale en l'étalant sur les vingt prochaines années ; baisse de la part du PIB consacrée aux retraites et appauvrissement relatif des retraités avec le système de retraite par points en misant sur l'inflation et la croissance du PIB sur les vingt-trente-quarante prochaines années... Toutes ces programmations sont d'autant plus invraisemblables qu'elles engagent d'autres gouvernements au-delà des élections et surtout que la crise de la Covid-19 pourrait rendre insignifiantes les projections macro-économiques. C'est pourquoi le SNCS-FSU demande avant

tout d'atteindre 1 % du PIB d'ici 2022 et, avant la fin du mandat présidentiel, deux augmentations de 3 milliards d'€ en 2021 et 2022 pour le budget recherche de la MIRE. Cette augmentation rapide de 6 milliards d'€ est d'autant plus importante que la crise sanitaire de la Covid-19 montre encore une fois, puisqu'il apparaît encore nécessaire de le rappeler, l'impératif absolu d'un investissement massif dans la recherche.

AUCUN RATTRAPAGE DES RÉMUNÉRATIONS DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les rémunérations de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) sont particulièrement sous-valorisées, non seulement par rapport au niveau de rémunération à l'international, mais aussi en France par rapport aux catégories équivalentes de la fonction publique. Outre l'injustice que représente ce déclassement pour les personnels de l'ESR, cette sous-valorisation pose de réels problèmes d'attractivité des métiers de l'ESR et met la recherche en danger. Le gouvernement avait prévu un volet pour améliorer l'attractivité des carrières dans la préparation de la LPPR, mais cette injustice subie par les chercheurs et les enseignants-chercheurs a éclaté au grand jour avec le projet de loi¹² instituant un régime universel de retraite. En effet, parmi les vingt-deux cas-types analysés dans l'étude d'impact¹³ du projet de loi sur les retraites, publiée le 24 janvier 2020, seuls les deux cas-types des chargés de recherche et des directeurs de recherche sont systématiquement perdants, notamment en raison d'un régime indemnitaire quasi-inexistant. Le gouvernement a donc inscrit dans le projet de loi¹² instituant un régime universel de retraite du 24 janvier que les chercheurs et les enseignants-chercheurs bénéficient, dans le cadre d'une loi de programmation, d'une « revalorisation de leur rémunération leur assurant le versement d'une retraite d'un montant équivalent à celle perçue par les fonctionnaires appartenant à des corps comparables de la fonction publique de l'Etat ».

Le ministère de l'ESRI a annoncé le 19 mars 2020 une revalorisation globale des salaires de la recherche publique qui représentera un minimum de 6 000 euros supplémentaires par an pour les chercheurs en 2027, c'est-à-dire entre 500 et 625 euros bruts supplémentaires par mois. Cette revalorisation des chercheurs et des enseignants-chercheurs représente 67,3 millions d'€, soit environ les trois quarts des 92 millions d'€ prévus pour la revalorisation des salaires de l'ensemble des personnels de l'ESR. La Figure 2 montre la traduction de cette revalorisation des chercheurs (colonnes bleues) sur la période de 2020 à 2027 en supposant que cette revalorisation concerne

le régime indemnitaire et que, de plus, le traitement indiciaire augmente comme l'inflation (hypothèse du gouvernement¹⁴). Ainsi, la rémunération moyenne brute mensuelle d'un chercheur¹⁵ passerait de 4 338 euros actuellement à 5 352 euros en 2027 dont 532 euros d'augmentation du traitement indemnitaire et 482 euros d'augmentation du traitement indiciaire (promotions, revalorisation des grilles, augmentation du point d'indice). Cette augmentation représenterait une hausse moyenne du pouvoir d'achat de 532 euros bruts par mois en sept ans et correspondrait exactement à l'hypothèse intermédiaire de la hausse de 1,3 % de la productivité¹¹. La revalorisation des rémunérations des chercheurs annoncée par le gouvernement correspond donc exactement à la projection intermédiaire de la progression du salaire horaire, qui est représentée par la courbe en rouge sur la Figure 2. **Cette revalorisation est juste la progression moyenne anticipée des salaires à l'échelle nationale, elle ne constitue en rien un rattrapage et n'apporte donc aucune réponse à la problématique du déclassement des rémunérations et au manque d'attractivité du métier de chercheur.**

La Figure 2 montre également la rémunération mensuelle brute moyenne des corps de catégorie A+ de la fonction publique des ministères autres que celui de l'ESR (colonnes grises). La rémunération moyenne de ces 23 000 fonctionnaires s'élevait en 2017 à 7 239 euros bruts par mois¹⁶, c'est-à-dire supérieure de 2 900 euros bruts par mois à celle des chercheurs. En appliquant les hypothèses du gouvernement sur la progression de la rémunération des fonctionnaires¹⁴, la rémunération moyenne des autres catégories A+ passerait de 7 239 en 2020 à 8 353 euros bruts par mois en 2027 (Figure 2), dont 525 euros d'augmentation du traitement indiciaire et 588 euros d'augmentation du traitement indemnitaire. Cette augmentation attendue du traitement indemnitaire, correspondant à la hausse annuelle moyenne de 0,23 % de la part des primes observée sur la période 1989-2014, serait donc équivalente à celle, soit disant inédite, des chercheurs. Cette simulation montre également que la différence de traitement entre les chercheurs et les autres catégories A+ de la fonction publique augmenterait encore, passant de 2 900 euros

bruts par mois en 2020 à 3 000 euros en 2027. En maintenant – ou pire en aggravant – la différence de traitement entre les chercheurs et les autres catégories A+, **il est évident que le gouvernement ne veut pas tenir l'engagement inscrit dans le projet de loi sur les retraites¹²**. Pour que les chercheurs puissent percevoir une « retraite d'un montant équivalent à celle perçue par les fonctionnaires appartenant à des corps comparables de la fonction publique de l'État », il faut que leur rémunération brute soit du même montant. C'est pourquoi le SNCS-FSU demande un rattrapage rapide des rémunérations des chercheurs avec une première augmentation de 15 000 € bruts en 2021 – un montant équivalent à l'indemnité perçue par les lauréats de projets ERC – et une deuxième du même montant en 2022. Après cette augmentation moyenne de 2 500 euros bruts par mois en 2022, le rattrapage devra être poursuivi pour que la rémunération moyenne des chercheurs soit au moins égale à celle des autres catégories A+ de la fonction publique en 2025 (Figure 2). Ce rattrapage minimum demandé par le SNCS-FSU est indispensable pour mettre fin au déclassement des rémunérations et au manque d'attractivité du métier de chercheur, mais aussi pour assurer un niveau de retraite équivalent aux autres catégories A+.

Le SNCS-FSU a toujours revendiqué que la totalité de la rémunération des personnels soit constituée d'un traitement indiciaire et que si la rémunération comporte un régime indemnitaire, celui-ci doit être sans part variable. Le SNCS-FSU rappelle que plusieurs facteurs justifient que la rémunération moyenne et le traitement indiciaire des chercheurs soient supérieurs à ceux des autres catégories A+ de la fonction publique. Le principal facteur est que l'accès aux corps des chercheurs et des enseignants-chercheurs exige le plus haut niveau

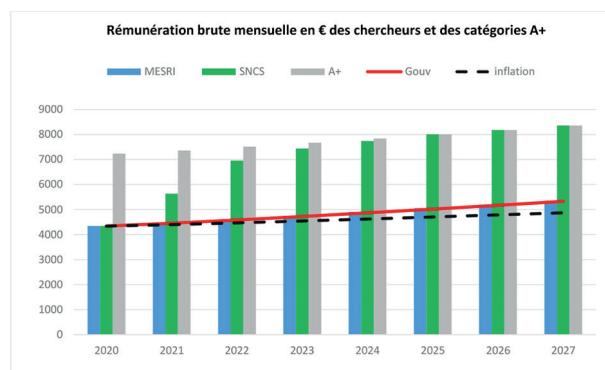


Figure 2. Programmation de la rémunération brute mensuelle (en €) des chercheurs de 2020 (chiffre 2018 du CNRS¹⁵) à 2027 : la programmation annoncée par le ministère de l'ESR (MESRI) est représentée par les colonnes bleues ; la rémunération moyenne des catégories A+ de la fonction publique est représentée par les colonnes grises ; la demande minimale du SNCS-FSU est représentée par les colonnes vertes. La courbe noire en pointillés représente l'inflation¹¹ et la courbe rouge représente une progression de la rémunération des chercheurs au même rythme que celle du salaire horaire d'après les hypothèses¹⁴ du gouvernement dans l'étude d'impact du projet de loi sur les retraites.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.a) revalorisation chercheur / 2020 : par mois en €	0	76	152	228	304	380	456	532
1.b) revalorisation chercheur / 2020 : par mois en €	0	1250	2500	2900	3200	3338	3436	3537
2.a) rémunération brute* chercheur : par mois en €	4338	4464	4604	4751	4899	5049	5200	5352
2.b) rémunération brute* chercheur : par mois en €	4338	5638	6952	7423	7795	8003	8176	8353
3.a) budget annuel pour 73630 CH et EC en M€	0	67,2	67,2	67,2	67,2	67,2	67,2	67,2
3.b) budget annuel pour 73630 CH et EC en M€	0	1104	1104	353	265	122	87	89
4.a) budget annuel pour personnels ESR en M€	0	92	92	92	92	92	92	92
4.b) budget annuel pour personnels ESR** en M€	0	1657	1657	530	398	183	130	134
5.a) budget annuel / 2020 pour personnels ESR en M€	0	92	184	276	368	460	552	644
5.b) budget annuel/2020 pour personnels ESR** en M€	0	1657	3314	3844	4242	4425	4555	4689

Tableau 2. Revalorisation des rémunérations brutes des chercheurs et des personnels de l'ESR et budget annuel supplémentaire : a) revalorisation et budgets annoncés par le gouvernement le 19 mars 2020 ; b) demande du SNCS-FSU pour garantir une rémunération des chercheurs équivalente à celle des corps équivalents de la fonction publique (catégories A+). Lignes 1.a) et 1.b) : revalorisation moyenne des rémunérations brutes des chercheurs par rapport à 2020. Lignes 2.a) et 2.b) : rémunération brute moyenne des chercheurs. Lignes 3.a) et 3.b) : augmentation annuelle du budget pour la revalorisation des rémunérations de 73 630 chercheurs et enseignants-chercheurs. Lignes 4.a) et 4.b) : augmentation annuelle du budget pour la revalorisation des rémunérations des personnels de l'ESR. Lignes 5.a) et 5.b) : augmentation du budget par rapport à 2020 pour la revalorisation des rémunérations des personnels de l'ESR.

* La rémunération brute suppose que la part indiciaire de la rémunération augmente comme l'inflation¹⁴ en plus de la revalorisation annoncée.

** Le seul rattrapage du budget de la recherche publique jusqu'à 1 % du PIB ne sera pas suffisant pour la revalorisation des rémunérations de tous les personnels de l'ESR.

de diplôme, le doctorat, et que celui-ci doit enfin être reconnu, notamment par l'État dans la fonction publique. Le deuxième facteur est l'entrée tardive dans ces corps, après une expérience professionnelle déjà importante, avec un âge de recrutement moyen pour les chercheurs de 34 ans¹⁷ et un âge moyen de 48,5 ans au CNRS¹⁵ en 2018.

Le Tableau 2 montre la revalorisation des rémunérations des chercheurs (avec l'hypothèse que cette revalorisation sera supplémentaire à celle correspondant à l'inflation pour la part indiciaire) : a) annoncée par le ministère de l'ESR et b) demandée par le SNCS-FSU. Le ministère de l'ESR propose une augmentation mensuelle brute moyenne de 76 euros pour les chercheurs chaque année de 2021 à 2027, pour atteindre en moyenne 532 euros bruts supplémentaires par mois en 2027. Le budget annuel supplémentaire pour cette revalorisation représenterait environ 67 M€ pour les 16 944 chercheurs (CH) et 56 685 enseignants-chercheurs (EC), soit environ les trois quarts des 92 millions d'€ annuels supplémentaires programmés par le ministère de l'ESR pour l'ensemble des personnels. Le tableau montre la revalorisation des rémunérations des chercheurs demandée par le SNCS-FSU pour garantir un rattrapage rapide dès 2022 et une rémunération équivalente à celle des corps équivalents de la fonction publique (catégories A+) à partir de 2025. En appliquant la même revalorisation aux enseignants-chercheurs et en supposant que cette revalorisation des CH et EC représente les deux tiers de l'enveloppe totale nécessaire pour l'ensemble des personnels de l'ESR, le tableau indique que le rattrapage des rémunérations dans l'ESR nécessite un budget annuel supplémentaire de 1,66 milliard d'€ en 2021, de 3,31 milliards d'€ en 2022 et de 4,4 mil-

liards d'€ en 2025, soit presque dix fois plus que les 460 millions d'€ annoncés par le ministère de l'ESR pour 2025. Comme ce rattrapage des rémunérations concerne l'ensemble des personnels de l'ESR, il est nécessaire qu'un plan pluriannuel couvre non seulement la recherche mais aussi l'enseignement supérieur. Le seul rattrapage du budget de la recherche publique jusqu'à 1 % du PIB ne sera pas suffisant pour la revalorisation des rémunérations de tous les personnels de l'ESR.

AUCUNE ANNONCE SUR L'EMPLOI SCIENTIFIQUE TITULAIRE ET LES DOTATIONS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES LABORATOIRES : LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET LA RECHERCHE FONDAMENTALE EN DANGER

Les autres annonces du 19 mars 2020 confirment le renforcement du système de financement par appels à projets (AAP) et de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ainsi, le budget de l'ANR devrait progresser de 1 milliard d'€ en 2027, soit un budget en hausse de 140 millions d'€ par an de 2021 à 2027. Avec ce renforcement des AAP, le ministère de l'ESR annonce qu'un financement supplémentaire de 300 millions d'€ serait fléché sur des projets de recherche en « santé globale » pour « se préparer à de futures épidémies » en réponse à la crise sanitaire actuelle de la Covid-19. Cette orientation du financement de la recherche est en totale contradiction avec les demandes des personnels de l'ESR et avec l'exigence d'un fonctionnement efficace de la recherche et du développement des connaissances dans toutes les disciplines. L'approche du ministère de l'ESR, qui va mettre un éclairage particulier sur

la recherche en « santé globale » dans les prochaines années, ne permettra pas de financer toutes les recherches nécessaires pour affronter les prochaines crises qu'elles soient sanitaires, climatiques, écologiques, sociales, économiques ou démocratiques (voir l'encadré pour l'exemple de la crise sanitaire actuelle).

On peut se demander pourquoi le ministère de l'ESR envisage le financement de la recherche uniquement par le biais d'AAP et de l'ANR alors que les personnels de l'ESR et les présidents et directeurs d'établissement pointent la nécessité de financer la recherche en abondant les dotations pérennes des établissements et de leurs laboratoires de recherche. La réponse est certainement que ce mode de financement de la recherche exclusivement par AAP, c'est-à-dire par le truchement des « ressources propres », permet au ministère de rendre impossible le recrutement de titulaires et de contrôler l'affectation des ressources de la recherche publique (pilotage). De fait, la programmation budgétaire annoncée ne prévoit la création d'aucun poste de titulaire (comme confirmé régulièrement par le gouvernement actuel), tandis que le projet de LPPR semble devoir proposer de « nouvelles voies de recrutements » avec des « tenure tracks » et des « CDI de mission », qui augmenteront le nombre de chercheurs en situation précaire. Au total, avec le développement de l'emploi non-statutaire et des AAP, les premières annonces constituent une attaque frontale contre les libertés académiques et la recherche fondamentale. Elles sont en totale contradiction avec les déclarations convenues du Président Emmanuel Macron et du gouvernement qui célèbrent l'importance de la recherche fondamentale.

L'emploi statutaire et le financement de base pérenne des laboratoires par dotations de base sont essentiels pour garantir les libertés académiques et favoriser la créativité, la prise de risque et la recherche à long terme. Le SNCS-FSU demande que les établissements de l'ESR reçoivent des dotations annuelles leur permettant de financer leurs charges structurelles et les laboratoires de recherche. Les dotations annuelles de fonctionnement, équipement et infrastructures (FEI) des établissements de l'ESR doivent être augmentées, pour leur mission de recherche, de 2 milliards d'€ d'ici 2022 (deux augmentations de 1 milliard d'€ en 2021 et de 1 milliard d'€ en 2022) puis de 100 millions d'€ supplémentaires par an à partir de 2023 pour maintenir leur niveau. Le SNCS-FSU s'opposera à toutes les mesures de destruction du statut de la fonction publique que constituent les « nouvelles voies de recrutements » et demande un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec la création de 6 000 postes statutaires par an pendant dix ans de techniciens, d'ingénieurs, d'administratifs, d'ensei-

La crise sanitaire de la Covid-19 montre la nécessité de développer la recherche dans toutes les disciplines.

Cette crise sanitaire trouve sa source dans l'anthropisation de la planète conjuguée à l'impréparation des Etats à faire face à des pathologies susceptibles de provoquer un « *danger international* ».

Si dans cette phase de pandémie l'urgence est avant tout la recherche médicale, cette recherche ne peut se baser sur les seules connaissances médicales. Indispensables sont par exemple, la microbiologie et la biologie pour la mise au point de traitements, vaccins et autres tests ; la physique pour les appareils de microscopie et d'analyse performants ; la chimie pour la synthèse de molécules médicamenteuses actives. L'anticipation et l'évolution de la crise nécessitent le développement de travaux de modélisation en épidémiologie, se basant sur les mathématiques, la statistique, le traitement des données et la mise au point d'algorithmes spécifiques.

La crise du coronavirus est une crise écologique, rappellent les écologues. Elle est due à l'augmentation des passerelles de transmission des virus entre la faune sauvage, les animaux domestiques et les humains, provoquée par l'anthropisation extrême des milieux – bouleversement de l'équilibre dynamique des écosystèmes avec l'industrie agroalimentaire, l'exploitation des ressources, la destruction de la biodiversité, l'urbanisation, les échanges mondiaux... – responsables du changement climatique qui, en retour, exacerbe les déséquilibres écosystémiques. Seules les recherches disciplinaires, inter et transdisciplinaires sur les transitions (transformations, révolutions ?), tout à la fois écologique, climatique, sociale, économique, politique, éthique... permettront de *faire face* aux prochaines pandémies.

La crise du coronavirus est, bien sûr, une crise des systèmes de santé. Non seulement, sa violence est liée à la casse des systèmes publics de santé dans la plupart des pays riches, mais aussi, à l'abandon partiel de l'expertise en matière de grandes épidémies du fait qu'elles frappent surtout les pays du Sud.

La généralisation des activités digitales avec le télétravail, le téléenseignement et la connexion des objets nécessite de développer les réseaux de télécommunication, les technologies de communication mobile à haut débit, le stockage de données, la puissance de calcul, la sécurité numérique, les algorithmes et l'intelligence artificielle, tout cela avec le souci de la sobriété énergétique (physique et ingénierie pour la réduction de la consommation d'énergie et le développement de nouvelles énergies).

Les recherches en sciences humaines et sociales sont convoquées sur bien d'autres fronts encore. Outre leurs questions continues sur le travail, l'éducation, les inégalités, les modes de production, le genre, la sociologie de la santé... elles auront beaucoup à investiguer sur les questions du soin et de l'hygiène, l'anthropologie des épidémies, les conséquences psychiques du confinement, les menaces sur nos vies privées, les (non-)solidarités européennes et mondiales, la participation citoyenne, les conséquences de la contagion des *fake news*...

Ce que révèle à la face du monde cet épisode de crise sanitaire mondiale (crise maintes fois annoncée) c'est l'extrême vulnérabilité de nos socio-écosystèmes dans toutes leurs dimensions. Et l'immense besoin de découvertes et inventions hors étiquette « coronavirus ».

gnants-chercheurs et de chercheurs. Le nombre de supports budgétaires de contrats doctoraux doit augmenter de mille par an de 2021 à 2027 pour atteindre l'objectif de vingt mille docteurs par an en 2027 inscrit dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur : ces contrats doctoraux doivent être attribués aux universités – à travers les écoles doctorales –, aux organismes de recherche et au dispositif CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche). Cette création de supports budgétaires doit également permettre à tous les doctorants en situation précaire de bénéficier d'un contrat doctoral. Cette augmentation nécessaire du nombre de docteurs en France doit être enfin accompagnée de la reconnaissance du diplôme de doctorat avec des débouchés attractifs dans le milieu académique et dans la recherche privée.

Le Tableau 3 rassemble les demandes du SNCS-FSU en création de postes de titulaires et de supports budgétaires de contrats doctoraux et les budgets nécessaires pour ce plan pour l'emploi scientifique. Ce plan pour l'emploi scientifique de 60 000 postes de titulaires concerne l'ensemble de recherche et l'enseignement supérieur qui sont indissociables : une partie de ces 60 000 postes doit donc être créée dans le cadre d'un plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur qui doit compléter un plan pluriannuel pour la recherche. Le seul rattrapage du budget de la recherche publique jusqu'à 1 % du PIB ne sera pas suffisant pour l'ensemble de ce plan pour l'emploi scientifique qui concerne tout l'ESR.

LE SNCS DEMANDE UN INVESTISSEMENT MASSIF DANS LA RECHERCHE PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS D'ICI 2022

La France s'était engagée, au Conseil européen de Barcelone¹⁸, à porter l'effort de recherche à 3 % du PIB en 2010, dont 1 % du PIB en faveur de la recherche publique. Le Président Emmanuel Macron et le gouvernement se sont également engagés² à atteindre cet objectif. Le SNCS-FSU demande une programmation budgétaire permettant au minimum d'atteindre 1 % du PIB – c'est-à-dire une augmentation de 6 milliards d'€ – pour la recherche publique dès 2022 puis de maintenir *a minima* cet effort de 1 % jusqu'en 2030. Ce financement doit permettre de redimensionner la recherche publique à la hauteur des enjeux :

- un plan pluriannuel de création de 60 000 postes de titulaires dans l'ESR d'ici 2030 et de 7 000 contrats doctoraux pour atteindre 20 000 docteurs par an d'ici 2027 ;
- des dotations de FEI recherche des établissements augmentées de 2 milliards d'€ dès 2022 ;
- un rattrapage rapide des rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des fonctionnaires appartenant aux corps comparables de la fonction publique de l'État.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
*création de postes de titulaires par an	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000
*budget postes titulaires / 2020 : en M€	350	845	1380	1978	2607	3301	4075	4897	5800	6786
création de contrats doctoraux par an	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	0	0	0
budget contrat doctoraux / 2020 : en M€	120	245	375	510	650	795	945	962	980	997
*budget emploi scientifique / 2020 : en M€	470	1090	1755	2480	3250	4096	5020	5869	6780	7783

Tableau 3. Demande du SNCS-FSU en création de postes de titulaires et de contrats doctoraux et budget correspondant.

* La création de postes de titulaires concerne l'ensemble de l'ESRI et une partie de ces 60 000 postes doit être créée dans le cadre d'un plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
*budget emploi scientifique / 2020 : en M€	470	1090	1755	2480	3250	4096	5020	5869	6780	7783
budget FEI recherche / 2020 : en M€	1000	2000	2100	2200	2300	2400	2500	2600	2700	2900
*rattrapage rémunérations / 2020 : en M€	1657	3314	3844	4242	4425	4555	4689	4827	4969	5115
*total demandes / 2020 : en G€	3,1	6,4	7,7	8,9	10	11	12,2	13,3	14,5	15,8
**augmentation budget / 2020 : en G€	3	6	6,5	7	7,5	8	8,5	9	9,5	10

Tableau 4. Augmentations de budget par rapport à 2020 correspondant aux demandes du SNCS-FSU.

* La création de postes de titulaires et le rattrapage des rémunérations des personnels de l'ESR concernent l'ensemble de l'ESR et une partie doit être financée dans le cadre d'un plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur.

** Augmentation par rapport à 2020 du budget de la recherche de la MIREs demandée par le SNCS-FSU. Cette augmentation du budget de la recherche doit être complétée par une augmentation du budget de l'enseignement supérieur pour financer le total des demandes.

Le Tableau 4 rassemble le chiffrage de ces demandes de 2021 à 2030 : le total des demandes dépasse l'augmentation du budget de la recherche car une part de ces mesures concerne l'enseignement supérieur et doit donc être prise en charge dans le cadre d'un plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur.

Ces propositions du SNCS-FSU étaient adaptées à la situation d'avant la crise de la Covid-19 avec l'hypothèse que la situation macro-économique

future serait comparable à celle des dernières décennies. C'est aussi dans ce cadre d'avant la Covid-19 qu'il faut analyser les annonces du Président et du gouvernement. La proposition du SNCS-FSU d'un investissement massif de 6 milliards d'€ dans la recherche d'ici 2022 reste dans tous les cas d'actualité avec la crise sanitaire de la Covid-19. Cet investissement est nécessaire pour atteindre 1 % du PIB d'avant la Covid-19 et indispensable pour la société d'après la Covid-19, quelles que soient les futures données

macro-économiques. Lors de son allocation du 13 avril 2020 consacrée à la crise sanitaire de la Covid-19, le Président Emmanuel Macron a déclaré qu'« il reviendra dans les prochaines semaines de préparer l'après », que « cela passera par un plan massif pour notre santé, notre recherche, nos aînés, entre autres (...) » et qu'« il nous faudra bâtir une stratégie où nous retrouvons le temps long, la possibilité de planifier, la sobriété carbone, la prévention, la résilience, qui seuls peuvent permettre de faire face aux crises à venir ». **Le SNCS-FSU estime que ces changements nécessaires pour préparer la société de l'après de la Covid-19 passent par renforcement général des services publics.** Le SNCS-FSU exhorte le gouvernement à tenir son engagement de porter l'effort de recherche publique à 1 % du PIB et à faire cet **investissement massif, urgent et impératif dans la recherche** pour faire progresser les connaissances et affronter les prochaines crises, qu'elles soient sanitaires, climatiques, écologiques, sociales, économiques ou démocratiques.

RÉFÉRENCES

1. Communiqué du SNCS-FSU du 19 mars 2020.
2. Discours du Président Emmanuel Macron lors de la cérémonie des 80 ans du CNRS, le 26 novembre 2019.
3. Note d'information du SIES 20.01 (janvier 2020) : *Dépenses de recherche et développement en France*.
4. Projet de loi de finances pour les exercices 2007, 2018, 2019 et 2020 : <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/>
5. DIRDA : dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
6. TEF, édition 2018 - Insee Références : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303577?sommaire=3353488&q=DIRD>
7. Évolution méthodologique⁸ dans le calcul des dépenses de recherche des universités et des établissements d'enseignement supérieur à partir de 2016 : les dépenses intérieures de R&D des administrations (DIRDA) ont été révisées à la baisse de 0,8 G€ en 2015⁶ et une révision proportionnelle à la baisse de 0,7 G€ a été appliquée pour l'année 2010.
8. Note d'information du SIES 19.01 (janvier 2019) : *Dépenses de recherche et développement en France*.
9. INSEE, comptes nationaux.
10. INSEE, Indice des prix à la consommation : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033>
11. Rapport du COR de novembre 2019 - *Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030*. Scénarios DG Trésor pour les hypothèses COR 2019 : l'hypothèse prudente de croissance du PIB est de 1,2 % en 2020 puis de 1,4 % à partir de 2021 jusqu'en 2030 ; l'hypothèse d'inflation est de 1,3 % en 2020 et en 2021, 1,6 % en 2022 puis 1,75 % à partir de 2023 jusqu'en 2030. L'hypothèse intermédiaire de la progression annuelle du salaire moyen est de 1,3 % hors inflation et correspond à la croissance de la productivité horaire sur la période 1990-2018.
12. Projet de loi instituant un système universel de retraite déposé le 24 janvier 2020 : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2623_projet-loi
13. Etude d'impact du projet de loi instituant un système universel de retraite, 24 janvier 2020 : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/systeme_universel_de_retraite?etape=15-AN1-DEPOT
14. « La rémunération des fonctionnaires repose sur une augmentation des traitements indiciaires selon l'inflation ainsi que de la part des primes dans la rémunération de 0,23 point par an, soit la tendance moyenne entre 1989 et 2014 pour les fonctionnaires civils. » : étude d'impact¹³ du projet de loi instituant un système universel de retraite, 24 janvier 2020, page 157.
15. Bilan social 2018 du CNRS : la rémunération brute moyenne d'un chercheur est de 4 338 euros par mois en 2018.
16. Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2019 (page 528) : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2019>
17. L'état de l'emploi scientifique en France, édition 2018 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid133529/l-etat-de-l-emploi-scientifique-en-france-edition-2018.html>
18. Conclusion 47 du Conseil européen de Barcelone, les 15 et 16 mars 2002 : « ... le Conseil européen : - considère que l'ensemble des dépenses en matière de R&D et d'innovation dans l'Union doit augmenter, pour approcher 3 % du PIB d'ici 2010. Les deux tiers de ce nouvel investissement devraient provenir du secteur privé ». <https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/conclusions/1993-2003/>